

ment de leur mandat. J'ai été fort étonné qu'un homme de la trempe de M. Carlyle Allison soit traité de façon aussi cavalière. Il connaissait l'entreprise pour en avoir fait partie durant nombre d'années. A présent qu'il est parti, son poste est encore vacant.

Depuis que le gouvernement est au pouvoir on n'a pas toujours donné suite aux recommandations du BGR. Nous, du gouvernement conservateur précédent, nous le faisons, peu importe les recommandations. C'est pourquoi je demande au ministre: Que pense-t-il de cette demande? Le ministre a essayé de faire oublier toute cette affaire en disant que pour sa part, en bon Canadien, il cherchait à garder le canal 3 pour le Canada. Le canal 3, monsieur le président, ne peut pas passer aux États-Unis. Cette déclaration du ministre avait simplement pour but d'attirer l'attention ailleurs pour cacher...

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable représentant ne trouvera dans aucun de mes propos une déclaration selon laquelle le canal 3 pourrait passer aux États-Unis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vois.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit que le Canada pourrait le perdre. Je n'ai pas dit que les États-Unis pourraient le perdre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas exactement ce que j'avais retenu.

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable représentant voudrait-il me permettre de terminer?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, c'est moi qui ai la parole.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, je m'excuse auprès du très honorable représentant.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Pickersgill: Je m'excuse auprès du très honorable représentant. Je sais qu'il est allergique aux faits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis sûrement allergique aux subterfuges que l'honorable représentant présente comme des faits. Je suis allergique à cela. Je sais ce qu'il peut faire avec des mots; s'il n'a pas employé les mots exacts que je lui ai attribués, il a quand même donné l'impression que les États-Unis pourraient perdre le canal 3. Pour ma part, je tiens à ce que ce qui appartient au Canada reste au Canada. Les États-Unis ne devraient pas obtenir le canal 3.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai jamais dit cela.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vois. Cette excuse tombe à l'eau. En 1952, le Canada et les États-Unis ont conclu un accord international sur la répartition des canaux de télévision. Le ministre a-t-il déjà obtenu le consentement de la Commission fédérale des communications à Washington pour que le canal 3 soit accordé à Snelgrove et ses associés? Le ministre a-t-il communiqué avec la F.F.C.? J'aimerais le savoir. J'ai un dossier là-dessus mais j'aimerais savoir ce que le ministre fera à ce sujet.

N'a-t-il pas déduit, au cours de ce débat, que tout ne tourne pas rond dans ce domaine? Assurément, s'il n'est pas allergique à la réalité. Ce n'est tout simplement qu'une tentative de la part de M. Snelgrove et ses associés pour s'assurer la récompense des cotisations qu'ils ont versées depuis septembre, en particulier. Si l'on accorde à M. Snelgrove et ses associés l'autorisation d'exploiter ce canal, que pense le ministre? Il n'a pas manifesté le moindre signe d'intérêt. Est-il vraiment allergique aux faits? Est-ce son attitude? Pourquoi ne révèle-t-il pas ses vues à la Chambre, après avoir écouté tous les arguments?

C'est parfait de s'en remettre au B.G.R. Mais supposons que le B.G.R. décide de faire droit à cette demande, le gouvernement va-t-il approuver la recommandation? Il ne l'a pas fait en d'autres cas. Le ministre me dira-t-il pourquoi l'on traite différemment les demandes de M. Snelgrove et ses associés?

Le député de Cumberland a parlé d'une lettre qu'il avait reçue du secrétaire d'État. Je n'offre pas d'excuses pour la consigner à nouveau au compte rendu. Elle est datée du 25 janvier 1966. En voici un passage:

Vous le savez, le BGR n'a pas examiné ces demandes, à la requête du gouvernement, pendant que la question d'un autre service de télévision était à l'étude.

Quand il parle de demandes, il veut dire demandes de permis. La lettre se poursuit ainsi:

Même si le gouvernement, comme vous l'avez remarqué, a maintenant reçu les recommandations de la Commission Fowler sur cette question entre autres, il n'a pas encore eu le temps d'en venir à une décision.

Cette lettre portait la date du 25 janvier 1966. Voici la suite:

Jusqu'à ce qu'une déclaration de principe à cet égard ait été mise au point et annoncée, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion continuera probablement de maintenir son attitude actuelle en ce qui concerne les demandes de création ou d'extension d'un service de télévision de rechange.